

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des services d'incendie et d'urbanisme, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, ainsi que 13 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 6 juin 2017, débutant à 20 h.

157-06-2017 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant à « Varia 13.1 : *Organisation souper d'ouverture du centre récréotouristique* ».

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

158-06-2017 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que les
procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2017 et de la séance
extraordinaire du 12 mai 2017, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

159-06-2017 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Joanne St-Louis
Appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité, que la
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-06-2017 ainsi que le
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 302 564,09 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6737 à 6816 pour un montant de 393 595 79 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 12414-56UX3 à 15613-85499 et un prélèvement automatique pour un montant de 72 590,18 \$;
- liste des salaires du 01 au 31 mai 2017 pour un montant de 58 713,55 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Lettre du ministère des Transports annonçant le début du processus d'appel d'offre pour le remplacement du tablier du pont sur le ruisseau Serpent;
- Lettre du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant la performance de notre municipalité en matière de gestion des matières résiduelles et d'une subvention de 10 826,14 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- Lettre de Desjardins Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides concernant un premier versement provenant du Fonds d'aide au développement du milieu au montant de 8 000 \$;
- Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant notre part de la ristourne au montant de 11 032 \$;
- Lettre du député, Sylvain Pagé, accordant une subvention de 500 \$ en vertu du programme « *Soutien à l'action bénévole 2017-2018* ».

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- État de la situation sur la voie de contournement – ruisseau-Saint-Denis, des travaux seront effectués au cours de la présente semaine;
- Rencontre avec des représentants du ministère des Transports le lundi 12 juin 2017 au sujet de la voie de contournement du ruisseau Saint-Denis et la construction du pont. Il y aura aussi des discussions pour la réparation du chemin de Val-Ombreuse ainsi que le chemin du Poisson-Blanc;
- L'inauguration de la nouvelle bibliothèque a eu lieu le 4 mai dernier et le salon du livre les 17, 18 et 19 mai. Ces deux activités ont été un franc succès;
- Il y aura la journée d'ouverture du centre récréotouristique le 1^{er} juillet prochain. À cette occasion, un méchoui sera servi au coût de 25 \$ du billet et un spectacle gratuit de Bernard Adamus sera présenté en soirée.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;

ADMINISTRATION

160-06-2017

DEMANDE D'APPUI

ATTENDU Jean-Gabriel St-Julien, jeune homme de 19 ans de Notre-Dame-du-Laus et passionné du karaté depuis l'âge de 12 ans;

ATTENDU que sa participation aux jeux régionaux lui a permis de remporter des médailles à chaque compétition;

ATTENDU que sa persévérance l'amène à représenter le Canada en Irlande en août prochain dans la division des 19 à 21 ans;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été présentée au conseil afin de lui permettre de défrayer les coûts du voyage soit, l'hébergement, le billet d'avion et les repas;

ATTENDU que la Municipalité désire le féliciter pour sa persévérance et l'encourager à continuer à être un modèle pour les jeunes de la communauté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité, qu'une bourse d'excellence au montant de 500 \$ soit remise à Jean-Gabriel St-Julien afin de l'appuyer financièrement et lui permettre de vivre cette belle expérience soit, de représenter le Canada en Irlande en août prochain.

ADOPTÉ.

161-06-2017

DEMANDE POUR L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 122

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernements;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉ.

162-06-2017

CONGRÈS FQM

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'autoriser les membres du conseil à participer au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec les 28, 29 et 30 septembre 2017.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

Des sommes sont disponibles aux postes budgétaires n° 02 11000 310 « *Frais de déplacement* » et 02 11000 454 « *Formation des élus* ».

ADOPTÉ.

163-06-2017

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la location de deux toilettes chimiques de Gascon Équipement et ce, pour la période du 11 mai au 5 septembre 2017. Lesdites toilettes doivent être placées respectivement au quai public du Bureau d'accueil touristique et à la halte routière du barrage des Cèdres.

ADOPTÉ.

164-06-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JEUNES EN VOL 2017

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité de ne

pas donner suite à la sollicitation de commandite présentée par Aviation PLMG dans le cadre de l'événement « Jeunes en vol 2017 ».

ADOPTÉ.

165-06-2017

DEMANDE DE BOURSE – CENTRE CHRIST-ROI

ATTENDU QUE le Centre de formation Christ-Roi a effectué une demande de bourse d'étude à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE le montant octroyé ne pourra être distribué que pour les étudiants résidant dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité qu'un montant de 500 \$ soit octroyé au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier à titre de bourse d'étude pour une ou un étudiant de Notre-Dame-du-Laus qui aura obtenu son diplôme d'étude professionnelle.

De plus, dans l'hypothèse où aucun finissant ne proviendrait de Notre-Dame-du-Laus, la bourse ne sera pas octroyée et sera retournée à la Municipalité.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 « *Subvention aux organismes (OSBL)* ».

ADOPTÉ.

166-06-2017

PROGRAMME D'ENTRETIEN DU GROUPE ÉLECTROGÈNE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter la proposition du plan d'entretien du groupe électrogène, modèle SD080 installé au Centre des loisirs et présentée par Le Groupe Roger Faguy inc. au montant semestriel de 940 \$ plus taxes et ce, pour une durée d'un an.

Le programme d'entretien préventif annuel comprend 2 visites et une maintenance et banc de charge.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 70120 649 « *Loisirs matériel* ».

ADOPTÉ.

167-06-2017

EMBAUCHE DU JOURNALIER ET RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

ATTENDU que, selon la résolution 82-03-2017 la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de créer un poste de journalier permanent, poste temps plein régulier;

ATTENDU que, suite à la mise en candidature, M. Raymond Labrie, employé temporaire de la municipalité, répondait aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Raymond Labrie à titre de « Journalier » poste temps plein régulier et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

168-06-2017

EMBAUCHE DE L'AGENT AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU que, selon la résolution 97-04-2017 la Municipalité a procédé à l'appel de candidature afin de créer un poste d'agent aux communications, poste temps plein régulier;

ATTENDU que, suite à la mise en candidature, Mme Jeanne Beaudry-Pilotte, répondait aux exigences demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Mme Jeanne Beaudry-Pilotte à titre de « Agent aux communications » poste temps plein régulier et ce, aux conditions déjà établies à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

169-06-2017

ADOPTION DU PLAN ANNUEL CPPB

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité des
membres du conseil présents d'accepter le plan annuel 2017 de la Corporation
du Parc du Poisson-Blanc tel que présenté par le directeur général de la
Corporation du Parc du Poisson-Blanc.

ADOPTÉ.

170-06-2017

ARROSAGE DES FLEURS ET HALTE ROUTIÈRE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité, qu'un
contrat pour l'arrosage des fleurs ainsi que l'entretien de la halte routière du lac
Campion, soit octroyé à M. Yves Strevey aux conditions apparaissant sur un
document intitulé « Contrat entre la Municipalité et Yves Strevey » Exercice
2017.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉ.

171-06-2017

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE BRUIT

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
municipalité ne s'objecte pas à la tenue d'un rassemblement familial qui aura
lieu le 10 juin prochain au 185, chemin Préseault.

De plus, il est entendu que le bruit devra être contrôlé à compter de 23 h.

ADOPTÉ.

REGROUPEMENT DES OMH

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve, l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces, l'Office municipal d'habitation de L'Ascension, l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier, l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominingue et l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Ferme-Neuve, Lac-des-Écorces, L'Ascension, Mont-Laurier, Nominingue et Notre-Dame-du-Laus un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

ATTENDU qu'un administrateur est nommé par le conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouvel regroupement des OMH ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve, l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces, l'Office municipal d'habitation de L'Ascension, l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier, l'Office municipal d'habitation de Lac-Nominingue, et de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

D'autoriser M. Robert Vincent à siéger comme administrateur du Conseil d'administration provisoire du regroupement du nouvel Office municipal d'habitation.

ADOPTÉ.

URBANISME**DEROGATION MINEURE – 2017-0049**

ATTENDU que Mme Roberta Cyr a demandé d'accorder une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour la propriété de Mme Thérèse Thauvette située dans la zone Urbaine-01 (URB-01), lot 4 580 261 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation vise à réduire davantage de 40 cm;

ATTENDU que, l'effet de cette dérogation, si elle est accordée, réduira la marge de recul latérale droite à 1,43 mètres puisqu'une dérogation a déjà été accordée en 1994 permettant la réduction de cette marge à 1,83 mètre devant, normalement être à 3 mètres et permettra également de régulariser l'implantation du bâtiment principal;

ATTENDU que cette demande ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité, d'accorder à Mme Thérèse Thauvette, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et de réduire la marge latérale droite à 1,43 mètres devant normalement être à 3 mètres.

ADOPTÉ.

174-06-2017

DÉROGATION MINEURE – 2017-0060

ATTENDU que Madame Jasmine Larocque a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 02-03-1933 et 279 relatifs au zonage pour sa propriété située dans la zone Rurale-11 (RU-11) sur les lots 4 580 344 et 5 579 131 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise à réduire la marge de recul avant à 9,31 mètres devant, normalement, être à 11,41 mètres tel que mentionné au règlement n° 279 et de réduire également, à 11,04 la marge de recul par rapport à un ruisseau devant, normalement, être à 13 mètres tel que stipulé au règlement 02-03-1993;

ATTENDU que, l'effet de cette dérogation, si elle est accordée, permettra de régulariser l'implantation du bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire;

ATTENDU que l'acceptation de cette dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accorder à Mme Jasmine Larocque, une dérogation mineure aux règlements 02-03-1993 et n° 279 relatifs au zonage et de réduire la marge de recul avant à 9,31 mètres devant, normalement, être à 11,41 mètres et de réduire également, à 11,04 mètres la marge de recul par rapport à un ruisseau devant, normalement, être à 13 mètres.

ADOPTÉ.

175-06-2017

DÉROGATION MINEURE – 2017-0085

ATTENDU que M. Jean-Claude Renaud a demandé de lui accorder une dérogation mineure au règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Urbaine-01 (URB-01) sur le lot 4 578 765 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise à réduire à 11 mètres la marge de recul arrière devant normalement être à 20 mètres de la cote 191.31 tel que stipulé à la l'article 7.2.3 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que, l'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera de permettre la fermeture de la galerie existante de 7' X 13'en remplaçant la moustiquaire par des vitres;

ATTENDU que l'acceptation de cette dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité d'accorder à M. Jean-Claude Renaud, une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et de réduire la marge de recul arrière à 11 mètres devant normalement être à 20 mètres de la cote 191.31 afin de permettre la fermeture de la galerie existante de 7' X 13' en remplaçant la moustiquaire par des vitres, conditionnellement à ce que les vitres soient simples ou de polythène souple avec moustiquaire et que cet espace ne soit jamais isolée afin d'éviter qu'il devienne habitable.

ADOPTÉ.

176-06-2017

RAPPORT FINAL VOLET II- CODE D'ÉTHIQUE NAUTIQUE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'appuyer la Coalition pour une navigation responsable et durable dans ses démarches visant à développer et soumettre des propositions législatives tenant compte des impacts environnementaux et sociaux de certaines embarcations motorisées et à accorder plus de pouvoir à la province et aux municipalités dans ce créneau.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

177-06-2017

TRAVAUX – PROGRAMMATION ESTIVALE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'accepter la programmation estivale des travaux de voirie projetés soit, des travaux sur les chemins Val-Ombreuse, Prescott et Lajeunesse ainsi que la réfection des trottoirs sur la rue Principale pour un montant de 290 000 \$.

ADOPTÉ.

178-06-2017

ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'acquisition et activités suivantes :

- Sablage au jet de sable et peinture boîte camion # 1 4 000 \$
- Achat 10 pneus pour camion # 10 (Pneus Lavoie Outaouais)..... 5 860 \$ + tx
- Achat scie à béton Makita (BMR)..... 1 100 \$ + tx

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 526 « *Entretien véhicules-machinerie* ».

ADOPTÉ.

INCENDIE

179-06-2017

ADAPTATEUR POUR LA POMPE PORTATIVE

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service d'incendie à acheter des adaptateurs et tuyaux de succion pour la pompe portative au montant de 6 686 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 03 12211 000 « *Équipement incendie* ».

ADOPTÉ.

180-06-2017

NOMINATION NOUVEAU POMPIER

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que Félix
Sarazin soit nommé pompier en remplacement de Yves Lefebvre.
ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

181-06-2017

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à procéder aux
acquisitions et activités suivantes :

- P'tite rue en fête – organisation et animation..... 15 000 \$
- Achat d'aluminium pour scène extérieure (Bernard Adamus) 6 000 \$
- Achat de pile pour auto-récureuse 700 \$
- Achat de tapis d'entrée et gratte botte (salle, biblio, loisirs..... 900 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 452 « *Loisirs d'animation* » et 02 70120 620 « *Loisirs - Ent. et réparation* ».

ADOPTÉ.

182-06-2017

INAUGURATION – TOIT SUR LA PATINOIRE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité qu'un
budget de 5 000 \$ soit alloué pour l'événement de Bernard Adamus qui aura
lieu le 1^{er} juillet 2017 dans le cadre de l'inauguration du toit sur la patinoire.
ADOPTÉ.

183-06-2017

EMBAUCHE – PROJET ÉTUDIANT CRJ

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une subvention dans le cadre du
Programme « Emploi d'été Canada 2017 »;

ATTENDU QU'un étudiant doit être embauché pour combler ce poste;

ATTENDU QUE Sarah Morin-Guénette a déposé, auprès du Centre Ressource
Jeunesse, son curriculum vitae et qu'elle répond aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité, de procéder à l'embauche de Madame Sarah Morin-
Guénette à titre d'étudiante dans le cadre du Programme « Emploi d'été Canada
2017 » en collaboration avec le Centre Ressource Jeunesse de Notre-Dame-du-
Laus.

ADOPTÉ.

VARIA

184-06-2017

SOUPER – INAUGURATION DU TOIT SUR LA PATINOIRE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité que
l'organisation du souper d'inauguration du toit sur la patinoire, soit confiée à la Maison
des Arts et du Patrimoine de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

185-06-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire